

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 14

Artikel: Les camisards
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203246>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE MOIS DU MARTYR



Ce mois d'avril est, pour le canton de Vaud, un mois d'anniversaires.

Le 31 mars 1723, Davel arrive à Lausanne, avec ses troupes, dans le dessein de proclamer l'indépendance du pays de Vaud.

Le 1^{er} avril, il est arrêté et conduit au Château, « chargé de chaînes et gardé à vue par quatre soldats, l'épée nue à la main ». Le 3, Davel paraît devant la cour baillivale. Le 6, on le met à la torture, croyant lui arracher un aveu sur les complices qu'on lui suppose ; il reste impassible au milieu des plus atroces souffrances.

Le 15, le Conseil des Deux-Cent décide que Davel sera jugé par le tribunal de la rue de Bourg. Le 17, il paraît devant ses juges ; il est condamné à mort. Le 21, cette sentence est confirmée par le Deux-Cent de Berne. Le 24, il est décapité sur l'échafaud de Vidy.

Quatre-vingts ans après, le 14 avril 1803, le noble rêve de Davel était réalisé : le canton de Vaud, libre, était créé.

Le moment n'est-il donc pas tout indiqué de rappeler le poème de Frédéric Monneron, l'un des plus distingués de nos poètes vaudois.

Davel.

Poème de Frédéric Monneron.

I.

LE SOLDAT VAUDOIS.

Sur d'humbles escabeaux, à l'angle d'un vieil
Où tremblait dans la cendre une flamme bleu-
[âtre,
[âtre, assis.

Deux soldats devisaient, l'un près de l'autre assis.
De leur lampe mourante un reflet indécis
Projetait sur le mur des ombres fantastiques.

A la porte, jasaient les vents mélancoliques.
— « Eh bien ! dit l'un, puisant le feu de son regard,
Dans le vieux gobelet que devrait le nectar,
« En dépit des Deux-Cents, dont la bouche sévère,
« Maudit l'aridité de notre pauvre terre.

« Voyez, major Davel, quelle pure liqueur !
« Le fumet en est doux et retrempe le cœur. »
A ces mots, le soldat, tout fier de sa bravade,
Du doigt, en souriant, lui montrait la rasade.

— « Oh oui ! reprit Davel, l'éclat en est vermeil !
« Buons-le, sans porter la santé du Conseil,
« Car je suis las, ami, de traîner cette chaîne,
« Et Davel aujourd'hui la briserait sans peine.

« Faudra-t-il donc, toujours, qu'au prix de ses sueurs,
« Le Vaudois paie un joug et d'injustes seigneurs ?
« Non, non, il n'est pas loin, le jour de délivrance ;
« Dis-moi, comme Davel, en as-tu l'espérance ?

« Parle, car je crains bien que plus d'un bon Vaudois
« N'adore encore sa chaîne et les seigneurs bernois. »
— « Prenez garde, major, car les vents ont des ailes,
« Et peut-être sont-ils des messagers fidèles,

» D'ici jusqu'au Conseil, il est court le trajet ;
» Croyez-moi, discourez sur un autre sujet.
» Aussi bien, nos seigneurs sont de haute naissance,
» Et nous leur devons tous entière obéissance. »
Puis, le soldat vaudois, à demi souriant,
Et reprenant sa pipe en homme insouciant,
Sous l'acier du briquet fit jaillir l'étincelle,
Se berçant doucement sur sa vieille escabelle.

Mais Davel frémissant levait ses grands yeux bleus
Vers les sombres vitraux, où l'étoile des cieus
Peignait son œil d'argent. Il croyait, vaine attente !
De notre liberté voir l'étoile éclatante ;
Espoir bientôt déçu. Comme un nuage noir
Parfois laisse échapper sur les neiges, le soir,
Un reflet velouté de lune, en temps d'orage,
Qui brille et disparaît sous les plis du nuage.

Mais le major Davel, sur la table accoudé,
A quelque grand projet paraissant décidé,
Le poing fermé, la lèvre à demi contractée,
Couvait notre avenir dans son âme exaltée.
— « Vous me semblez, Davel, rêveur, silencieux.
» Craignez-vous pour vos cepts quelques vents ora-
» Le silence des nuits dans cette solitude [geux ?
» Peut-être vous remplit le cœur d'inquiétude ?
» Mais demain nos amis fêtent mon nouveau-né ;
» A mon banquet, Davel sera plus fortuné.

— « Non, non, je dois partir, il ne faut plus m'at-
[tendre.
— « En vérité, major, je ne puis vous comprendre !
— « J'ai reçu du Conseil quelques ordres secrets ;
— « Demain, reprit Davel, mes soldats seront prêts.

— « Sonne-ton sur le Rhin la cloche des alarmes ?
» Les hommes de Glaris ont-ils repris leurs armes ?
Demanda le soldat. — « Mets ta main sur mon cœur,
Lui répondit Davel, qui paraissait rêveur ;
» Je sens par intervalle y battre quelque chose ;
» Nous combatrons, je crois, pour une bonne cause. »
Pourtant du clocher noir le sommet blanchissait ;
Par delà les peupliers que la brise froissait,
La lune se penchait sur les lointains rivages,
Argentant tour à tour les caps et les villages,
Des lambeaux de vieux murs, quelques sillons des
Ou les sapins épars sur les riantes coteaux. [eaux,
Et l'immense soupir des airs purs et tranquilles
Se mariait au bruit des hameaux et des villes :

Alors l'œil de Davel peut-être aurait cru voir
Quelque ange du Léman couvert d'un crêpe noir,
Et, sur-le roc mouillé par la vague plaintive,
Au milieu des roseaux qui tremblent sur la rive
S'asseyant pour pleurer. Mais Davel est parti !
Son camarade est seul, vers son foyer blotti,
Comme le paysan l'est parfois au village,
D'un œil tranquille et lent observant le nuage
Qui monte de sa pipe et roule en se berçant.

(A suivre).

Voyages de noces.

Une jeune mariée murmure, rougissante, à
l'oreille de son époux :

— Chéri, tâchons, avant d'entrer dans l'hôtel,
de n'avoir pas l'air de jeunes mariés en voyage
de noces.

— Tu as raison, mignonne. Tiens, porte la va-
lise, ma canne et mon parapluie.

*

A l'hôtel. Une dame seule demande à loger.
Au moment de l'inscription, l'hôtelier de-
mande :

— D'où venez-vous et où allez-vous ?
— Je fais mon tour de noces.

— Seule ?
— Oui, nous avons un commerce qui ne nous
permet pas de quitter tous deux la maison.
Quand je rentrerai, ce sera le tour de mon mari
de faire son voyage de noces.

En famille. — Un père, sa femme et leur fils,
âgé de quatre ans, entrent, dimanche, au retour
de la promenade, à la brasserie Bavaria.

— Qu'y a-t-il pour votre service ? demande la
sommelière.

— Deux chopos, s'il vous plaît.
— Dis, p'pa, fait le mioche, est-ce que tu en
demandes point pour la mama ?

Les Camisards.

La Revue historique vaudoise contient dans
ses livraisons de janvier et février 1906 une
intéressante étude de M. J. Cart, intitulée :
Un chef camisard à Lausanne, en 1704. Les
Camisards sont, on le sait, ces huguenots des
Cévennes qui finirent par se révolter contre les
atrocités sans nom auxquelles furent en proie
les provinces protestantes, après la révocation
de l'Edit de Nantes (1685). Peu nombreux, sans
argent, mal équipés, ignorants de l'art de la
guerre, ils tinrent tête toutefois pendant plus de
deux ans aux troupes de Louis XIV, fortes de
20,000 hommes. A défaut d'armée régulière, la
foi les soutenait. Et puis, ils avaient pour les
diriger des hommes d'une rare intrépidité. L'un
de ces chefs, Jean Cavalier, ancien garçon bou-
langer, avait à peine vingt-et-un ans. Il se rendit
si redoutable que, désespérant d'en venir à bout,
le maréchal de Villars, commandant de l'armée
royale, lui fit des ouvertures de paix. Cavalier
trahit avec lui de puissance à puissance. Il exigea
pour ses coreligionnaires la liberté de conscience
et de culte. On le berça de si belles promesses
qu'il consentit à abandonner la lutte contre le
roi et à former de sa bande de Camisards une
troupe propre à renforcer l'armée d'Espagne.
Louis XIV lui octroyait un brevet de colonel et
une pension de 1200 livres ; son jeune frère
Pierre, âgé de dix ans, qui lui servait d'aide de
camp, obtenait un brevet de capitaine ; enfin,
honneur suprême, il fut présenté au roi, curieux
de voir cet « obstiné huguenot. »

Le chef des Camisards ne se laissa pas griser
par son triomphe. Il se défiait, au reste, de l'es-
corte catholique qu'on lui avait donnée. D'autre
part, il était en droit de craindre les mauvais
traitements des Camisards insoumis, qui lui
reprochaient violemment sa défection. Une belle
nuit d'été de l'année 1704, sa petite troupe et lui
faussèrent compagnie aux soldats du roi, et, des
environs de Montbéliard, où il campaient, ils

* Camisard, vient du patois languedocien *camiso*, chemise.
C'est encore le nom qu'on donne, dans quelques contrées
de la France, au soldat des compagnies de discipline, sans
doute parce qu'il porte une blouse blanche semblable à
une chemise. D'autre part, la révolte des Cévenols a été
assimilée aux camisards (de l'italien *camicia*, chemise), du
XVI^{me} siècle, entreprises de guerre qui se faisaient de nuit,
et qui étaient ainsi appelées, parce que les assaillants met-
taient une chemise par-dessus leurs armes, pour se recon-
naître dans l'obscurité.

pénétrèrent dans le Porrentruy et gagnèrent de là Lausanne, où on les vit arriver à la fin d'août 1704, par petits groupes.

M. J. Cart nous donne les noms des hôtelleries et tavernes lausannoises où l'on vit les Camisards. C'étaient à la Croix-Blanche, chez la veuve Carrau ; chez la femme Aubort, au logis des Trois-Roys ; chez Moïse Achard, des Trois-Couronnes ; chez le justicier Detraz, au logis des Trois-Oranges ; au cabaret de Pierre-Jonas Mercier.

Cavalier ne passa que peu de jours à Lausanne. Il se rendait au Piémont. Son jeune frère, malade de la variole, demeura sur les bords du Flon pour se faire soigner. Quant aux hommes, ils se dispersèrent dans les diverses villes du Pays-de-Vaud et aussi à Genève et à Neuchâtel. Il semble qu'il en resta à Lausanne près d'une centaine. Peut-être quelques-uns s'y fixèrent-ils définitivement et leurs descendants furent-ils du nombre des réfugiés qui obtinrent leurs lettres de bourgeoisie au cours du XVIII^{me} siècle.

Le passage de la troupe de Cavalier à travers les terres de Berne valut à Leurs Excellences de vives réclamations de l'ambassadeur de France auprès des cantons suisses, le marquis de Puisieux, pour qui les Camisards étaient des traîtres et des rebelles. Sans se laisser intimider, le gouvernement bernois répondit qu'il avait le sentiment de n'avoir contrevenu à aucun traité d'alliance et qu'il a considéré les gens de Cavalier, non comme des révoltés, mais « comme des déserteurs et des réfugiés qui ne vont par le monde que pour gagner leur vie par le travail. Néanmoins, dès qu'ils ont été informés de nos ordres, ils se sont incontinent dispersés et retirés, sans avoir eu auprès d'eux d'autres armes que cinq fusils en arrivant à Lausanne, le surplus de leurs armes leur ayant déjà été enlevé dans le territoire de Neuchâtel. » Cette lettre porte la date du 17 septembre 1704.

De son côté, le bailli Steiger de Lausanne écrivait que « les individus de la troupe de Cavalier s'étaient mis à travailler, qu'ils avaient une vie exemplaire, fréquentaient le service divin. » Le lieutenant baillival de Crousaz terminait ainsi un rapport du 29 septembre 1704 : « Nulle part ou s'est aperçu d'enrôlements faits par Cavalier ou par ses gens ». Le Conseil d'Yverdon signe, à la même date, une déclaration semblable.

La réponse de LL. EE. de Berne à l'ambassadeur de France témoignait de plus d'indulgence pour des coreligionnaires que de souci de la vérité. « Après le départ de Cavalier pour le Piémont, écrit M. Cart, le reste des Camisards et d'autres réfugiés demeurèrent en grande partie dans le Pays de Vaud. Il paraît que leur conduite n'était ni aussi simple, ni aussi édifiante que le prétendait le bailli Steiger, ennemi juré de la France. La vérité est qu'un nombre important d'entre eux était au service du duc de Savoie ; qu'ils étaient admirablement organisés, que leurs officiers et leurs quartiers généraux (entre autres l'auberge de la Clef à Berne) auraient été immédiatement prêts pour un coup de main. A Lausanne, ils devaient avoir fait des recrues et tenu des assemblées secrètes. »

Voici, d'autre part, des notes que M. Alfred Millioud a bien voulu extraire des comptes du bailli de Lausanne, à l'intention des lecteurs du *Conteur*, et qui montrent bien que les Camisards étaient arrivés en armes à Lausanne et qu'ils y faisaient des enrôlements :

« Le 22 décembre 1705, l'armurier a nettoyé les fusils et les sabres des Camisards. — 11 flor. 6 sous.

» Pour les frais d'emprisonnement du Camisard Jean-Baptiste Rampon, mis en prison à cause de ses enrôlements, et pour la procédure. — 145 flor. 10 s. 6 den.

» Pour les frais à cause des Camisards arrêtés le 18 novembre 1705 et ensuite conduits hors du pays. »

Ainsi, une année après leur arrivée à Lau-

sanne, les Camisards étaient si remuants que Berne jugea sage de les expulser.

Les armes qu'on leur confisqua allèrent orner l'ancien arsenal du Château de Lausanne, comme en témoigne un inventaire dressé les 20 et 21 octobre 1749, et que nous communiquons aussi M. Alfred Millioud. On lit dans ce document :

« *Fusils*, sans bayonnette, compris un marqué d'un pigeon, et les 25 qu'on a pris aux Camisards, sur le lac, le tout composant différentes espèces d'armes et de calibres. — 102.

» *Bayonnettes* à douilles, compris 4 prises aux Camisards, — 153.

» *Bayonnettes* à manche de bois, aussi prises aux Camisards — 24.

» *Gibecières* prises aux Camisards — 3. »

Les armes des Camisards émigrèrent après 1803 à l'arsenal de Morges, avec tout le petit arsenal du Château de Lausanne. V. F.

Piano et violon. — Deux jeunes gens parlent mariage.

— Que préférerais-tu, dit l'un, une femme qui joue du violon ou une femme pianiste ?

— J'aimerais mieux la violoniste.

— Pourquoi ?

— Parce que le violon, on peut le jeter par la fenêtre, tandis que le piano, voilà !

Le chemin le plus sûr. — Des touristes novices avisent une vachère sur la porte d'un chalet.

— Bonne femme, indiquez-nous le chemin le moins dangereux pour gagner la cime au-dessus de votre chalet.

— Suivez seulement les bouses de vache.

Nos gamins.

Voici une phrase, absolument authentique, extraite d'une composition d'examen d'un de nos petits écoliers de dix ans. Le sujet était : *La poule*.

« ... Le mâle s'appelle le coq, c'est lui qui commande, et si les poules ne veulent pas lui obéir il leur saute dessus et les mord au cou... »

Lo mochi de routi à Daniet à la Djâne.

DANIEL à la Djâne étai ion de clliau cor, fermo peggnetta, qu'allève pertotiî pouâve bâire po rein. Quand l'ire attrabliâ avoué dâi camarardo, l'avâi adi on estiusa po ne pas délietta sa borsa : soi-disant l'avâi âobliâ de l'erdzeint, âo bin desâi que n'étâi pas la peinna de sè mettre dâotrâi po paî quauque demi. Po fini, lè z'autro paivent et quand on volivâve fère à reveni onna quartetta, adan preteindâi que n'avâi pas lezi de resta. Se l'ire à n'on soupâ de batsi, ie pregnâi adi dein sa catsetta quauque brecf po lè bouibo, âo bin dâi navette et que sè-iô oncora. Vo peinsâ prâo que lè dzein n'amâvant pas sè trovâ de coûtè li po cein que l'avant assebin lo nom d'avâi lètsf tote lè z'assiète. Quand vo dio que l'étâi on crebllia-foumâre numerô ion, vo dusse mè crâire, sein la meinta que vo conto. Ma on coup lâi ein è arrevâ de ienâ que l'ire ma fâi bin son dan à clli Daniet à la Djâne.

Dan, clli dzo l'étâi âo soupâ de la noce à la Sabine à Tambou, que l'avâi maryâ Piero, lo valet à Mailan, et l'avant tot met avau po clli repè. Quin bon z'affère lâi avâi, pourro z'amis ! Po coumeinci, onna crâna soupa âo bouillon avoué dâi z'étâles, aprî de la daube et dâi truffie èpècllâie, dâi magnoume que crâio, et pu dâi z'épenatse et dau routi avoué dau bret (sauce), sein âobliâ la salârda : ein avâi de quatre sorte de salârda : de clliaque âo rampon, et pu âi z'abondance, âo reparâo et, po fini, de la salârda à la salârda. Jamé lo mor à Daniet à la Djâne s'ein étâi vu d'onna pareille. Assebin fail-lâi lo vère tè trossâ cllia dauba, clliau truffie, cllia salârda, crin... cra... « Baille-mè vâi oncora on bocon de bistême ! » que fasâi à clli qu'étâi à bise qu'étâi justameint lo Djedion. « Passe-mè

vâi lè z'épenatse ! » que desâi à on autro, et crinerin... et crinrà, lè deint lâi allâvant quemet on tambou de mécanique. Po boun'appétit, l'avâi boun'appétit, du que cein lâi cotâve rein.

Quand sè fut goberdzi, vaitcè mon Daniet que vâi que restâve dau routi ; lo preind adan on pucheint bocon que met po quemèinci su son assiète et pu, quand vâi que nion ne fasâi état de lo guegnî, lo fetse tot bounameint dein sa catsetta d'anglaise po sè dhî-z'hâore lo leindèman.

Ma Djedion l'avâi vu lo coup de tein à Daniet et sè peinsâ disne : T'einlèvâi po onna peggnetta ! attein-tè pi, t'ein vu djuvi de iena !

L'eimpougne l'affère iô lâi avâi lo bret, qu'ire oncora la mâiti pllein, l'âovre on bocon la catsetta iô Daniet l'avâi met son routi, lo toûme tot eintiai dedein ein lâi deseint :

— Tein, Daniet, tè gêne pas, vaitce dau bret po arrosâ on bocon ton routi !

Se quauquon l'a pu rire, vo djuro que n'è pas Daniet qu'étâi asse motset que se l'avâi étâ ringâ pè on bouibo.

MARC A LOUIS.

La symétrie. — Une société d'amateurs se préparait pour une soirée dramatique. Dans la comédie étudiée figuraient les neuf muses :

Au milieu de la répétition, survient le président de la société. Il ne connaît pas très bien tous les détails de la pièce, mais il veut quand même dire son mot.

— Hé, Béboux, crie-t-il à l'un des acteurs, qu'est-ce que ces demoiselles font là, que représentent-elles ?

— Mais ce sont les neuf muses, président
— Eh bien, ce n'est pas ça ! Y a pas de symétrie. Mettez-m'en douze : six d'un côté et six de l'autre.

Au cours de la vie.

DANS LES AFFAIRES

JAVAIS, il y a deux jours, affaire à traiter avec un négociant de notre ville.

On m'introduit dans son bureau.
— Oh ! pardon, fais-je en voyant que quelqu'un déjà était là, en conversation. Je reviens.

— Mais non, mais non, entrez seulement.
— Non, je vous prie ; je reviendrai un autre moment. Ce que j'ai à vous dire n'est pas très brûlant. D'ailleurs, c'est un peu confidentiel.

— Alors, passons ici, dit-il, me désignant une pièce voisine.

Je m'excuse encore, indiquant du geste que la personne qui était avant moi a, de ce fait, des droits devant lesquels les convenances m'obligent à céder.

Le négociant insiste.
« Un moment ! » fait-il d'un ton bref à son premier visiteur. Et nous passons dans la chambre voisine ; lui, souriant ; moi, un peu confus.

— Il n'y a pas à faire tant de façons, me dit le négociant, en refermant la porte : ce n'est qu'un commis-voyageur.

Oh ! que je les plains sincèrement, les malheureux qui sont obligés de courir le monde, une marmotte à la main, pour gagner leur pain de chaque jour. Il ne faut pas avoir l'épiderme sensible, dans ce dur métier.

*

LE JOURNALISME

— Eh ! bien, en êtes-vous toujours content, de votre petit *Conteur* ? me fait, l'autre jour, quelqu'un.

— Content !... Comment ?... Mais c'est plutôt aux lecteurs qu'il faudrait poser la question.

— Oui, enfin, est-ce qu'il marche ? A-t-il beaucoup d'abonnés ? Se vend-il bien ?

— Oui... oui... il chemine. Il ne faut pas être trop exigeant. Les temps sont durs, pour tout